

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE  
DE GUADELOUPE ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

**Spécialité Neurologie**  
**Avis favorable**  
*(Classement des candidats par ordre alphabétique)*

	NOM	PRENOM
1	M. BANGOURA	Ousmane
2	M. KONATE	Mamady

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le 18 DEC. 2023

 Le Directeur Général

  
**Patrice RENIA**  
Directeur de la Démographie  
et Accompagnement  
des Professionnels de la Santé